

# lettre de l'OMS

EDITO

**2017 aura été une année de structuration** pour l'Office Municipal du Sport de Nantes : nouveaux statuts, nouveau règlement intérieur et une nouvelle équipe pour la mandature 2017-2020.

A la première réunion du nouveau Comité Directeur, un pacte de gouvernance a été adopté, il décrit notamment une organisation en groupe de travail avec des missions identifiées. Quatre groupes ont été mis en place : **Concertation et Prospective, Soutien aux Associations, Communication et Événementiel puis Subventions.**

**2018 sera une année de développement.** Les groupes de travail vont continuer à être très actifs et à avoir de belles idées. Ils vont bien entendu poursuivre les actions qu'ils ont engagées mais aussi présenter des nouveautés.

- **Le groupe Concertation et Prospective**, après avoir mené une réflexion et une étude sur les pratiques sportives encadrées et autonomes, passe à l'étape des recommandations ; le travail effectué avec la Ville sur cette question des pratiques sportives est essentiel : la société évolue et Nantes grandit, il faut s'adapter.

- **Le groupe Soutien aux Associations** va proposer aux clubs des permanences mensuelles de conseils et continuer bien sûr les Soirs de formation et Soirs de rencontre afin d'apporter à nos adhérents une information et une documentation indispensables ; son Centre de Ressources va investir dans de nouveaux matériels qui viendront compléter l'offre actuelle.

- **Le groupe Communication et Événementiel** continuera son travail conséquent sur l'annuaire, proposera de nouveaux supports de communication et va lancer des événements de convivialité ; depuis janvier, ce groupe a été étoffé par le recrutement d'une assistante de communication.

- **Quant au groupe Subventions**, qui a un rôle très important au sein de l'OMS, il va aménager le calendrier de contrôle des subventions afin d'optimiser les rendez-vous et le temps passé par les délégués lors de ces contrôles ; il va également proposer des permanences d'accompagnement.

**Je vous invite à lire l'actualité de ces groupes pages 2 et 3 de cette lettre de l'OMS.**

Au service des clubs, l'OMS de Nantes est une structure de concertation, de soutien et de communication. Les membres du comité directeur et les délégués des disciplines sportives forment un ensemble d'expérience, de connaissance du mouvement sportif local et assurent un contact permanent avec les associations.

Notre vocation est d'accompagner les clubs et les bénévoles, lesquels, par les activités sportives proposées, permettent à des personnes quelles que soient leurs origines sociales, politiques ou religieuses, de se rencontrer et d'échanger. Le sport associatif participe assurément à la cohésion sociale. Continuons d'agir pour qu'il en soit ainsi !

Je remercie sincèrement celles et ceux qui participent, en plus de leurs activités dans leurs clubs, aux réunions de travail et à la réalisation des missions de l'OMS. Toutes et tous se sont engagés pour aider et faire avancer le sport associatif nantais.

Éric GIRARDEAU  
Président



Office Municipal du Sport  
N A N T E S

25 RUE DE STRASBOURG 44000 NANTES

02 40 47 75 54 [WWW.OMS-NANTES.FR](http://WWW.OMS-NANTES.FR)

[FACEBOOK.COM/VOMSNANTES.FR/](https://FACEBOOK.COM/VOMSNANTES.FR/)

LETTRE D'INFORMATION DE L'OFFICE MUNICIPAL DU SPORT DE NANTES - MARS 2018

RESPONSABLE DE LA RÉDACTION : GROUPE COMMUNICATION ET ÉVÉNEMENTIEL - DIRECTEUR DE PUBLICATION : ÉRIC GIRARDEAU

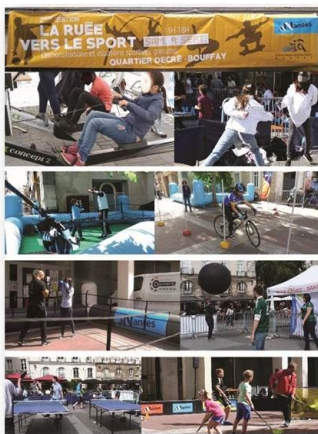
IPNS EN 1200 EXEMPLAIRES À NANTES

## L'ACTUALITÉ DU GROUPE COMMUNICATION ET ÉVÉNEMENTIEL .....

Le groupe travaille actuellement sur la prochaine **Journée d'inauguration de l'Annuaire des clubs sportifs nantais 2018-2019**.

**Le samedi 22 septembre 2018 aura lieu la 1<sup>ère</sup> Fête du Sport**, annoncée par la Ministre du Sport et portée par le CNDS (Centre National pour le Développement du Sport).

A cette occasion, l'OMS invite les clubs adhérents à se réunir sur la place du Bouffay et sur le parvis Neptune pour **une grande journée sportive et festive**.



Certains d'entre vous nous ont déjà fait part de leur intérêt, **n'hésitez pas à nous contacter rapidement pour agrandir la liste des participants** (bulletin de participation et fiche technique disponibles sur notre site) et faire de cette journée une grande fête sportive.

Cet évènement ne pourra se faire sans vous et sans votre accompagnement à l'organisation. C'est pourquoi nous faisons **appel aux bénévoles** afin de rejoindre le groupe, ponctuellement ou plus régulièrement, pour aider à la promotion du sport pour tous.

## L'ACTUALITÉ DU GROUPE SUBVENTIONS .....

**CAMPAGNE DE DEMANDE DE SUBVENTIONS SPORTIVES COMMUNES 2019** en préparation. Elle débutera traditionnellement par les « Rencontres de l'OMS » 2018 :

**Lundi 11 Juin à 18h30,  
Carrière Misery (Bas-Chantenay)**

bd de Cardiff - Tram 1 – Arrêt Gare Maritime puis navette

Pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive, l'OMS de Nantes convie l'ensemble des représentants des clubs concernés à une séance de travail dédiée aux prochaines demandes de Subventions Sportives Communes (SSC) via l'Espace-Club de notre site internet.

Pour vous aider, les groupes Soutien aux Associations et Subventions ont souhaité proposer aux dirigeants **un renfort d'accompagnement pour la demande de Subvention Sportive Commune**.

Ainsi, tous les mercredis des mois de juin (3 dates) et septembre (4 dates), de 14h à 19h sur rendez-vous, vous pourrez participer aux « **Permanences d'accompagnement subvention** » et réaliser une demande complète et concrète sur le site [www.oms-nantes.fr](http://www.oms-nantes.fr), rubrique « Espace-Club ».



## L'ACTUALITÉ DU GROUPE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS .....

Ce groupe, à la disposition des clubs nantais adhérents à notre Office, œuvre pour offrir un panel de services répondant aux attentes des petites, moyennes et grandes entités sportives.

- **Le calendrier des formations gratuites 2018** fait partie de cette offre; il est paru au cours de ce 1<sup>er</sup> trimestre, prévoyant différents sujets.

Retrouvez toutes les informations indispensables dans le supplément joint.

- **NOUVEAU !** L'OMS de Nantes inaugure les « **Permanences de conseils gratuits** ».

Une fois par mois selon un calendrier préétabli, les dirigeants ont la possibilité d'évoquer les questions de fonctionnement rencontrées au sein de leur association : administration, gestion, comptabilité, fiscalité, juridique, etc...

Une prise de rendez-vous en amont est nécessaire afin de préparer l'entretien dans les meilleures conditions.



**Prochaines dates à retenir :  
mardi 17 avril, mercredi 23 mai et mardi 19 juin.**

- **Nouveaux matériels en location gratuite**

2 nouvelles sonorisations ainsi que des talkies-walkies (combinaison possible : de 2 à 6 appareils).



Par ailleurs, un nouveau service aux clubs est à l'étude... Il pourrait aboutir en septembre 2018, en lien avec le démarrage de la saison sportive 2018-2019... A suivre !

- **Des photocopies en couleur, c'est possible !** Les associations sportives nantaises adhérentes à l'OMS ont désormais la possibilité de réaliser des tirages en couleur, payants.

**Tarif : 0.20 €** par passage en A4.  
**Ex : A4 Recto/Verso = 0.40 €.**  
**Coût doublé en A3 R/V = 0.80 €.**

Le papier reste à fournir par l'association. Un rendez-vous préalable auprès du secrétariat est indispensable.

## L'ACTUALITÉ DU GROUPE CONCERTATION ET PROSPECTIVE .....

### ENQUÊTE SUR LES PRATIQUES SPORTIVES, AUTONOMES OU ENCADRÉES.

S'appuyant sur la nouvelle politique publique de la municipalité « Nantes terrain de jeu », le groupe Concertation et Prospective de l'OMS envisage l'élaboration d'un guide de recommandations relatif aux pratiques sportives encadrées et autonomes.

A cette fin, l'OMS a conduit une enquête à la rentrée 2017 auprès de ses clubs adhérents et de participants individuels rencontrés lors de la journée de l'inauguration de l'annuaire des clubs sportifs. Il a ainsi été demandé aux personnes interrogées de s'exprimer sur les avantages et les inconvénients de ces deux types distincts de pratiques sportives. Il ressort des 200 réponses collectées les constats suivants (non exhaustifs) :

#### PRATIQUES ENCADRÉES



##### Avantages :

- Développement du lien social (29%)
- Compétence de l'encadrement garantie (24%)
- Mise à disposition de matériels et d'installations (23%)
- Accueil de tous les publics (12%)
- Démarches éducatives (12%)

##### Inconvénients :

- Horaires et lieux fixes (43%)
- Licences et cotisations parfois coûteuses (34%)
- Obligation d'engagement (13%)
- Règles imposées (6%)
- Autres (7%)

*A noter que sont indiqués ici les pourcentages significatifs (sans distinction entre femmes / hommes et licencié(e)s / non licencié(e)s).*

#### PRATIQUES AUTONOMES



##### Avantages :

- Souplesse des horaires, rythme personnalisé (47%)
- Diversité des pratiques (22%)
- Accessibilité des pratiques (16%)
- Adaptabilité des règles (16%)
- Autres (2%) (gratuité...)

##### Inconvénients :

- Absence d'encadrement (35%)
- Absence d'équipement spécifique (27%)
- Absence de contrôle des risques pour la santé (25%)
- Davantage d'individualisme (17%)

### COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES DIFFÉRENTES FORMES DE PRATIQUES

- La découverte par la pratique sportive autonome peut **favoriser l'engagement et la prise de responsabilité.**
- **La notion de plaisir** se retrouve dans toutes les formes de pratiques sportives.
- **La notion de bien être et de santé** se retrouve dans toutes les formes de pratiques sportives.
- Les pratiques sportives en général  **fédèrent et créent du lien social.**
- Les différentes formes de pratiques sportives permettent **une souplesse en fonction des différents stades de la vie et des évolutions personnelles.**

### VERS QUELLES PERSPECTIVES ?

Vélo, randonnée, natation, fitness, course à pied, roller... 67% des Français pratiquent une activité physique de manière autonome, en plein air, à domicile ou dans un équipement municipal.

Ainsi, on pratique davantage dans la nature et dans la ville, on s'affranchit des lieux, des horaires pour faire selon les contraintes et envies du moment.

À Nantes aujourd'hui, un pratiquant sur deux n'est pas licencié, une tendance encore plus marquée chez les femmes et chez les jeunes.

Pour tous ces pratiquants, l'espace public devient un lieu d'expérimentations, un lieu qui se laisse approprier et où naissent des pratiques spontanées répondant à des aspirations de liberté, entre épanouissement, performance personnelle et besoin de collectif.

**NANTES  
TERRAIN  
DE JEU**



**Rendez-vous donc les vendredi 22, samedi 23 et dimanche 24 juin** à la Carrière Misery, à l'occasion de **Nantes Terrain de Jeu**, espace dédié à la découverte des multiples pratiques sportives à Nantes.

**La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale** informe les clubs sportifs que la campagne CNDS 2018 est lancée depuis le mercredi 14 mars.

Le CNDS privilégie les demandes de subvention présentées dans le cadre d'un plan de développement ou d'un projet de club qui prend en compte, autant que possible, les dimensions sportives, éducatives, sociales et économiques de la discipline et du territoire concerné.

La demande de subvention doit être réalisée et envoyée par le biais du service numérique « le compte association » **avant le mardi 2 mai**, dernier délai.

Les nouveautés de cette édition sont les « **Appels à Initiatives Thématiques et Sportives** » (AITS) déclinés ci-dessous :

- AITS 1 : « Sport et Territoires carencés »**
- AITS 2 : « Sport et Publics »**
- AITS 3 : « Sport Santé »**
- AITS 4 : « Sport et Éthique »**
- AITS 5 : « J'apprends à nager »**

Chaque club peut déposer jusque trois AITS parmi les cinq proposés.

**Plus d'infos :**

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale  
Maison de l'Administration  
9 rue René Viviani  
44262 NANTES CEDEX 02  
02 40 12 81 35 ou 02 40 12 81 43

[drjscs44-sport@drjscs.gouv.fr](mailto:drjscs44-sport@drjscs.gouv.fr)

<http://pays-de-la-loire.drdjscs.gouv.fr/spip.php?rubrique47>

<http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-soutien-a-la-vie-assocative/Sport/CNDS>

**ÇA MATCHE !** .....

**La CARTE BLANCHE, vous connaissez ?**

C'est un dispositif proposé par la Ville pour que la majorité des Nantais profite des nombreux évènements sportifs et culturels tout au long de l'année.

La Carte Blanche s'adresse aux Nantais selon leurs ressources financières. Tous les membres du foyer peuvent avoir une carte, y compris les enfants.

La Carte Blanche offre des réductions sur l'ensemble de la programmation ou de la saison : entrée à un spectacle, à un film, à une exposition, à un évènement sportif...



Une aide financière à la pratique d'activités sportives et artistiques est également possible.

Pour une activité par an et par personne, elle peut atteindre 150€.

**Où se renseigner ?**

Auprès du **CCAS de Nantes**  
1 bis, place St-Similien  
44000 Nantes,

En mairie(s), **centrale ou annexes**,

Par téléphone : **Allonantes**  
02 40 41 90 00,

Sur internet : **nantes.fr**

**À L'ATTENTION DES DÉLÉGUÉ(E)S** .....

Vous souhaitez **vous impliquer au sein de l'OMS de Nantes**, sur des projets à plus ou moins long terme, sur des sujets qui vous préoccupent, ponctuellement ou plus régulièrement ? Rejoignez les différents groupes :

- **Soutien aux Associations**
- **Communication et Événementiel**
- **Subventions**
- **Concertation et Prospective**

Pour plus d'informations, contactez le secrétariat de l'OMS.

**OMS INFOSPORT** .....

**OMS INFOSPORT** est une nouvelle parution à guetter dans vos boîtes mails.

Elle est aussi la vôtre : vous avez des informations à communiquer, des histoires à raconter, des anecdotes à dévoiler, des demandes à formuler, des idées à développer...

N'hésitez pas à nous les transmettre pour une diffusion auprès des clubs et partenaires OMS.



# 94 Lettre de l'OMS

## 1<sup>ER</sup> TRIM. 2018- FICHE TECHNIQUE

### BARÈME FORFAITAIRE URSSAF 2018 .....

Bases Brutes	Tranches*	Assiettes SMIC	Assiettes*
Moins de 45 SMIC	Moins de 444 euros	5 SMIC	49 euros
De 45 SMIC à moins de 60 SMIC	De 445 à moins de 592 euros	15 SMIC	148 euros
De 60 SMIC à moins de 80 SMIC	De 593 à moins de 789 euros	25 SMIC	247 euros
De 80 SMIC à moins de 100 SMIC	De 790 à moins de 987 euros	35 SMIC	346 euros
De 100 SMIC à moins de 115 SMIC	De 988 à moins de 1 135 euros	50 SMIC	494 euros
De 115 SMIC et au-dessus	A partir de 1 136 euros	Base brute réelle	Totalité

Les sommes versées par une association sportive à une personne pratiquant une discipline sportive en équipe ou en individuel sont soumises à cotisations et contributions de sécurité sociale, quel que soit le statut du sportif : amateur ou professionnel.

Les cotisations de Sécurité sociale, la CSG et la CRDS vont s'appliquer sur les salaires, les avantages en nature, les primes de match ou de transfert, les commissions publicitaires à l'exclusion des sommes versées à titre de frais professionnels.

Deux dispositifs ont été mis en place afin d'adapter les règles générales à la situation particulière des sportifs :

- la franchise,
- le système du forfait.

Ces mesures peuvent s'appliquer cumulativement pour les salariés entrant dans le champ d'application des deux dispositifs.



En revanche, le bénéfice de la franchise et de l'assiette forfaitaire n'est pas cumulable avec d'autres mesures d'exonération ou de réduction de cotisations patronales de sécurité sociale. Enfin, la franchise et l'assiette forfaitaire ne s'appliquent pas aux activités exercées dans le cadre d'organismes à but lucratif et de comités d'entreprise. Les assiettes des contributions CSG et CRDS sont calculées sans l'abattement de 1,75% pour frais professionnels.

(\*Selon le SMIC au 01-01-2018 de 9,88 euros)

### QUORUM .....

#### Lors des délibérations du conseil d'administration d'une association, faut-il systématiquement atteindre un quorum ?

Que ce soit pour les assemblées générales ou les conseils d'administration, la loi du 1er juillet 1901 n'impose aucun quorum pour la validité des délibérations. Tout dépend donc du contenu des statuts de votre association.

Si ceux-ci prévoient qu'un nombre minimum de membres est requis pour que le conseil d'administration puisse valablement se tenir et les délibérations être adoptées, alors vous n'avez pas d'autre choix que de respecter ce quorum. A défaut, les délibérations prises peuvent être annulées.

Souvent, le quorum fixé par les statuts se calcule en prenant en compte les membres présents ou représentés. Si c'est le cas pour votre association, vous devez prendre en compte les membres ayant donné procuration à d'autres pour les représenter lors du conseil d'administration.

Si aucun quorum n'a été institué par les statuts, alors le conseil d'administration peut valablement se réunir et les délibérations être valablement adoptées quel que soit le nombre de membres présents. J.M.

(Source : Jurisport n° 174 d'avril 2017)



## AUTORITÉ PARENTALE

### Ma fille souhaite prendre une licence dans un sport que je trouve dangereux et déconseillé à son âge. Puis-je m'y opposer ?

Si par exception un mineur peut disposer, notamment selon son degré de maturité, d'une certaine autonomie dans l'accomplissement de certains « actes de la vie courante », les parents restent néanmoins par principe titulaires de l'autorité parentale.

A ce titre, ils peuvent et doivent l'accompagner, le conseiller et parfois même s'opposer à son désir. L'autorité parentale est définie à l'article 371-1 du code civil comme « un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité ».

Sur ce fondement qui constitue une prérogative générale, les parents pallient les limites de la capacité d'exercice des mineurs. En effet, d'un point de vue juridique, le statut du mineur se traduit par une incapacité d'exercice générale l'empêchant, en principe, de prendre seul les décisions relatives



à sa personne et justifiant qu'il soit représenté dans tous les actes de la vie civile. Ainsi, par exemple, les parents décident de l'inscription de leur enfant mineur dans un club sportif.

En effet, le choix d'une activité sportive entre clairement dans le « champ de compétence » des parents, en tant qu'élément d'éducation et de développement.

Les parents peuvent ainsi décider qu'il pratiquera telle discipline plutôt qu'une autre ou encore s'opposer à une pratique sportive s'ils l'estiment inappropriée. En l'espèce, communiquer votre désaccord au club concerné suffira à « bloquer » l'inscription de votre fille.

Pour autant, le sport de manière générale concourt indiscutablement à l'épanouissement physique, mental et moral d'un enfant.

Ainsi, notamment dans le cadre de certaines pratiques préjugées à risques, il importe avant toute opposition expresse de se renseigner de manière approfondie auprès des acteurs concernés afin de garantir la finalité recherchée : l'intérêt de l'enfant. En effet, dans la majorité des pratiques préjugées à risques, des programmes adaptés sont efficacement mis en place à destination des publics mineurs. J.M.

(Source : Jurisport n° 174 d'avril 2017)

## BUDGET PRÉVISIONNEL

### Notre association a reçu un don imprévu fin 2017. Nous souhaitons l'utiliser pour un projet en 2018, mais nous ne pouvons pas le faire apparaître dans les produits, vu que c'est une recette 2017. Du coup, notre budget n'est pas équilibré. Comment faire ?

Le don reçu en 2017 est destiné à un projet à réaliser en 2018. C'est un produit reçu à l'avance. Ce produit ne doit pas être pris en considération dans le compte de résultat 2017. Il restera dans le bilan de l'association au 31 décembre 2017, dans le passif sous la rubrique « produits constatés d'avance » au compte n° 487 (on pourrait utiliser le compte de bilan « fonds dédiés », compte n° 19, mais cela peut rendre plus compliquée l'opération). Ensuite, dans le budget prévisionnel pour 2018, vous mettez ce produit constaté d'avance dans le compte de produits n° 754 « Collectes » si le don présente un caractère répétitif, ou dans le compte n° 7713 « libéralités perçues », si le don présente un caractère exceptionnel. Votre budget prévisionnel pour 2018 restera ainsi équilibré. J.M.



(Source : Association mode d'emploi n° 188 d'avril 2017)

En savoir plus : « le budget prévisionnel », Association mode d'emploi n° 146 de février 2013.

## LES CHIFFRES DU TRIMESTRE

<b>SMIC Horaire au 1er janvier 2018 :</b>	9,88 €
SMIC Horaire dernière augmentation :	9,88 €
SMIC Mensuel (35 heures)	1 498,47 €
Minimum garanti :	3,57 €

<b>Conventions Collectives :</b> Valeur du point étendue	
Animation (au 01.01.2018)	6,14 €
Sport (au 09.12.2017)	1 407,89 €

**Frais kilométriques des bénévoles pour réduction d'impôt :** (barème 2017-2018)  
Automobile : 0,308 euro  
Vélomoteur, Scooter, Moto : 0,120 euro

### Plafond de Sécurité Sociale (année 2018)

Annuel :	39 732,00 euros
Trimestriel :	9 933,00 euros
Mensuel :	3 311,00 euros
Quinzaine :	1 656,00 euros
Semaine :	764,00 euros
Journée :	182,00 euros
Horaire :	25,00 euros

Plus d'infos : [contact@oms-nantes.fr](mailto:contact@oms-nantes.fr) ou 02 40 47 75 54

# LE CENTRE DE RESSOURCES DE L'OMS DE NANTES

## CATALOGUE 2018 DES FORMATIONS GRATUITES

Pour la troisième année consécutive, l'Office Municipal du Sport de Nantes et son groupe Soutien aux Associations vous proposent un calendrier annuel de formations gratuites organisées par le Centre de Ressources.

Ces formations ont pour objectif de répondre aux interrogations rencontrées par les acteurs principaux (dirigeants, bénévoles, salariés, etc...) des associations dans leur fonctionnement général.

A noter qu'une inscription préalable auprès du secrétariat est nécessaire.

Sachez également que nous restons à l'écoute de toutes vos suggestions de thèmes à aborder prochainement.

Formations 2018 :

- Les gestes qui sauvent (alerter - masser - défibriller - poser un garrot...)  
**le mardi 17 avril ou le mercredi 16 mai 2018 de 18h30 à 21h00,**

- Une trésorerie saine dans un club sain  
(des outils de gestion adaptés à l'association)  
**le mercredi 13 juin 2018 de 18h30 à 21h00,**

- La subvention sportive commune (SSC) en ligne  
(le soutien pédagogique utile à la demande dématérialisée de SSC)  
**le mercredi 5 septembre 2018 de 18h30 à 21h00,**

Toutes ces formations se déroulent au siège social actuel de l'OMS de Nantes situé 25 rue de Strasbourg - 44000 Nantes.

Plus d'informations : OMS - 02 40 47 75 54  
(Après-midis du lundi au vendredi)  
contact@oms-nantes.fr  
www.oms-nantes.fr



Partenaire du dispositif CADRAN  
(Direction Vie Associative et Jeunesse)

# LES GESTES QUI SAUVENT

## Thématique :

Vous souhaitez connaître et maîtriser les gestes qui sauvent.



Lors de la survenue d'un arrêt cardiaque, on connaît l'importance accordée à la rapidité de l'intervention. Elle optimise les chances de survie. Vous souhaitez maîtriser la bonne utilisation d'un défibrillateur.

Cette formation est pour vous.

## Public concerné :

Tout public intervenant dans l'association (10 places disponibles par session).

## Date et lieu :

~~Le mardi 17 avril 2018<sup>(†)</sup>~~ **COMPLET**

ou le mercredi 16 mai 2018 <sup>(1)</sup>

(une seule date au choix)

de 18h30 à 21h00

à l'OMS de Nantes

(25 rue de Strasbourg - 44000 Nantes)

---

### Coupon-Réponse

(à retourner à OMS de Nantes - 25 rue de Strasbourg - 44000 Nantes)

Nom de l'association : ..... N° OMS.....

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : ..... Messagerie : .....

Fonction : ....., accompagné(e) de (1 personne maximum) :

(Nom - Prénom - fonction).....

sera présent à la session de formation du :

~~mardi 17 avril 2018 de 18h30 à 21h00<sup>(†)</sup>~~ **COMPLET**

**ou mercredi 16 mai 2018 de 18h30 à 21h00 <sup>(1)</sup>**

se déroulant à l'OMS de Nantes (25 rue de Strasbourg - 44000 Nantes)

sur la thématique : **Les gestes qui sauvent**

Fait à ....., le .....

Signature :

<sup>(1)</sup> rayez la date inutile)

# UNE TRÉSORERIE Saine DANS UN CLUB SAIN

## Thématique :

Vous désirez appréhender le rôle et la responsabilité de trésorier(e) d'association.

Vous souhaitez connaître les règles comptables allant de la préparation du budget prévisionnel à la clôture des comptes (bilan et compte de résultat) en passant par la saisie comptable.

Vous recherchez des outils informatiques facilitant la gestion financière et comptable de l'association en adéquation avec sa taille (budget, nombre de licenciés, etc...).

## Public concerné :

Président(e) - Trésorier(e) - Secrétaire - Autre personne gestionnaire.

## Date et lieu :

**Le mercredi 13 juin 2018 de 18h30 à 21h00** au siège de l'OMS de Nantes  
(25 rue de Strasbourg - 44000 Nantes)

## Coupon-Réponse

(à retourner à OMS de Nantes - 25 rue de Strasbourg - 44000 Nantes)

Nom de l'association : ..... N° OMS.....

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : ..... Messagerie : .....

Fonction : ....., accompagné(e) de (1 personne maximum) :

(Nom - Prénom - fonction).....

sera présent à la session de formation du :

**mercredi 13 juin 2018 de 18h30 à 21h00**

se déroulant à l'OMS de Nantes (25 rue de Strasbourg - 44000 Nantes)

sur la thématique : **Une trésorerie saine pour un club sain**

Fait à ....., le .....

Signature :

# LA SUBVENTION SPORTIVE COMMUNE EN LIGNE

## Thématique :

Chaque année, de juin à septembre, le dossier de demande de Subvention Sportive Commune (SSC) des clubs nantais adhérents est établi en ligne sur l' «Espace-Club» du site internet de l'OMS de Nantes.



Vous souhaitez maîtriser l'ensemble de ces étapes indispensables avant l'échéance finale prévue à la mi-septembre.

## Public concerné :

Toute association sportive nantaise (personne en charge de la demande de SSC).

## Date et lieu :

**Le mercredi 5 septembre 2018** de 18h30 à 21h00 au siège de l'OMS de Nantes (25 rue de Strasbourg - 44000 Nantes).

---

### Coupon-Réponse

(à retourner à OMS de Nantes - 25 rue de Strasbourg - 44000 Nantes)

Nom de l'association : ..... N° OMS.....

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : ..... Messagerie : .....

Fonction : ....., accompagné(e) de (1 personne maximum) :  
(Nom - Prénom - fonction).....

sera présent à la session de formation du :

**mercredi 5 septembre 2018 de 18h30 à 21h00**

se déroulant à l'OMS de Nantes (25 rue de Strasbourg - 44000 Nantes)

sur la thématique : **La subvention sportive commune en ligne**

Fait à ....., le .....

Signature :